22 octobre 2026 ● VOL. 54 ● NO 05

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DU SAGUENAY [CSQ]

Bulletin

ICI SES

Dans ce bulletin…

- Appel à tous – Consultations (négociations)
- Contrat vs tâche
- IRIS – Rabais
- Déclaration - CONFORMiT
- Réseau des jeunes CSQ – Invitation
- Délégation – Réseau d'action féministe
- Délégation – Réseau de l'éducation des adultes
- Épreuve ministérielle – Français 2e secondaire
- 2e mouvement volontaire



MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.

Bonjour à toutes et à tous!



À l'approche de la période de négociation, plusieurs consultations auront lieu au cours des prochains mois afin de bien connaître vos préoccupations, vos besoins et vos priorités.

Certaines consultations s'adresseront à l'ensemble des membres, tandis que d'autres seront faites auprès d'un groupe cible. Pour ces dernières, j'aimerais avoir **une liste de personnes intéressées à participer à ces consultations.** Bien évidemment, il serait souhaitable d'avoir des membres provenant de tous les secteurs. Si plusieurs personnes démontrent de l'intérêt nous procéderons à un tirage au sort.

L'idée est simple : pouvoir compter sur quelques personnes disponibles pour répondre aux consultations qui nous seront proposées. Cela nous permettrait de recueillir différents points de vue tout en évitant de prolonger les rencontres du conseil des personnes déléguées.

Les moments et la tribune (virtuel ou présentiel) des rencontres seront déterminés selon les besoins et l'ampleur de la consultation. Leur nombre dépendra également des consultations que nous recevrons. Si nous devons vous libérer pour une rencontre, nous le ferons.

Si vous avez un peu de temps à offrir et que vous aimeriez contribuer à cette démarche importante en vue des prochaines négociations, je vous invite à me faire signe en écrivant un courriel au ses@lacsq.org.

La première consultation aura lieu dans la semaine du 2 novembre 2026. Si vous êtes intéressés, faites-moi le savoir rapidement.

Merci beaucoup pour votre intérêt et votre précieuse collaboration!

Psst! À la fin de l'année scolaire, nous ferons tirer une carte-cadeau parmi les gens ayant mentionné leur intérêt à participer aux consultations!

Isabelle Boivin, présidente

Général

Contrat vs tâche

Lorsque vous avez un contrat, vous devez réaliser l'ensemble des paramètres de la tâche selon le pourcentage de votre contrat. Par exemple :

Si j'ai un contrat à 75 % au primaire :

828 h x 75 % = 621 h de tâche éducative (TE)
452 h x 75 % = 339 h d'autres tâches professionnelles (ATP)

Si j'ai un contrat de 60 % au secondaire ou à la formation professionnelle :

720 h x 60 % = 432 h
560 h x 60 % = 336 h

Si j'ai un contrat de 70 % à la formation générale adultes :

800 h x 70 % = 560 h
480 h x 70 % = 336 h

Il est donc important de rencontrer votre direction pour élaborer correctement votre tâche. Si vous travaillez dans plus d'une école, les directions devront tenir compte du travail effectué dans tous les milieux. C'est la direction de l'école où vous faites le plus d'heures qui est responsable (école d'attache).

Des outils sont à votre disposition sur notre site Internet : https://ses-csq.com/.

Éducation des adultes : https://ses-csq.com/education-des-adultes/

Formation professionnelle : https://ses-csq.com/formation-professionnelle/

Jeunes : https://ses-csq.com/secteur-jeunes/



Pourquoi déclarer sur CONFORMiT?

Lorsqu'un accident ou un incident survient, la déclaration permet de :

- **Contrôler les risques**
- **Informer le gestionnaire**, afin qu'il puisse intervenir rapidement
- **Améliorer le milieu** en apportant des correctifs
- **Analyser les situations** grâce à des données et des statistiques
- **Mettre en place des mesures correctives adaptées**

Que doit-on déclarer?

Tout accident ou incident ayant entraîné :

- une blessure physique
- une lésion psychologique
- une perte de temps



Tout nouveau risque non répertorié pouvant entraîner une blessure.

Quand doit-on déclarer?

Pour chaque accident ou incident :

→ Une déclaration doit être faite **chaque fois que la situation se produit**
(ex. : un même élève frappe deux fois dans une journée = deux déclarations)

Pour un nouveau risque non répertorié :

→ **Une seule déclaration suffit**, afin que la situation soit prise en charge
(ex. : signaler une fois le fil d'extension dangereux)



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DU SAGUENAY (CSQ)

Le babillard de la relève

Comité de la relève SES (CSQ)

Informations pour les personnes à statut précaire

Réseau des jeunes CSQ

Sous le thème Territoire(s) d'avenir, les participantes et participants seront invités à mieux comprendre les réalités des Premiers Peuples, les défis environnementaux actuels et leur incidence sur la qualité et l'accessibilité des services publics. Par des présentations, des témoignages et des activités interactives, nous explorerons notamment les enjeux liés à la réconciliation, à la décolonisation, à la gestion de l'eau, à la déforestation, à la gouvernance, à l'austérité économique et à l'engagement des jeunes.

Ce Réseau, en pleine nature au cœur de la Mauricie, sera également l'occasion de prendre une pause pour réfléchir à notre lien au territoire et à notre rôle dans la construction d'une société plus juste et inclusive.



Réseau des jeunes

3 et 4 décembre 2026

Centre d'éco-villégiature Le Baluchon

Saint-Paulin

Vous avez 35 ans et moins et voulez participer ?

Avisez-nous avant le jeudi 5 novembre 2026 en écrivant au : ilanglois@ses-csq.com

***Note** : Nous vous libérerons pour la durée du réseau. Nous vous rembourserons les frais de déplacement. L'hôtel et les repas sont gérés par la CSQ.*



Réseau d'action féministe

Voici la délégation officielle :

- Jessica Dubois
- Stéphanie Sylvain-Prévost
- Catherine Girard

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont mentionné leur intérêt!
N'hésitez pas à vous inscrire à nouveau lorsqu'il y aura un évènement!



Réseau de l'éducation des adultes

Voici la délégation officielle :

- Laurie-Anne Boivin
- Ysabelle Roy
- Marie-Pier Bergeron
- Nancy Gagnon
- Carol Côté

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont mentionné leur intérêt!
N'hésitez pas à vous inscrire à nouveau lorsqu'il y aura un évènement!

Secteur jeunes

Épreuve ministérielle de français, langue d'enseignement de 2e secondaire

En raison de l'usage accru de l'intelligence artificielle et des réseaux sociaux par les élèves, le MEQ apportera des changements aux conditions de passation de l'épreuve ministérielle d'écriture en français, langue d'enseignement de 2e secondaire de juin 2027.

Ainsi, la préparation se déroulera de façon autonome durant un gel d'horaire de 2 heures 30 minutes sous surveillance, le 11 mai 2027. Le cahier de notes préparé par les élèves durant ce gel d'horaire sera par la suite conservé dans une enveloppe jusqu'à la rédaction, laquelle se déroulera le 12 mai 2027, durant un gel d'horaire de 3 heures.

L'épreuve conservera les mêmes exigences, notamment en ce qui a trait à la grille de correction. Toutefois, le dossier préparatoire sera adapté aux nouvelles modalités de passation.

2e mouvement volontaire

La 2e séance du mouvement volontaire est prévue le 9 décembre 2026 (heure à confirmer).

Pour être admissible, vous devez :

- Avoir soumis votre participation à la 1re phase du mouvement volontaire;
- Avoir été présent(e) lors de cette 1re phase.